



Facture gonflée et réparation mal exécutée

Par **sarah70**, le **07/09/2016** à **19:07**

Bonjour,

Il y a un an j'ai fait changer le démarreur de ma voiture. Plus tard, il m'appelle en disant que c'est le démarreur et qu'il y a aussi autre chose de cassé et que cela me coûterait 332 euros. Cela me semblait assez cher et je lui ai demandé s'il était possible de la redémarrer pour la récupérer, il m'a dit que non, bien sûr!

N'ayant une très grande confiance dans ce genre de prestataire de service surtout quand ils ont à faire à une femme. Bref, je n'avais pas le temps d'aller voir ailleurs.

J'ai fini par accepter le devis même si cela me faisait mal, j'ai récupéré la voiture. Depuis 3 garagistes m'ont affirmé que j'ai trop payé pour la réparation.

Aujourd'hui, j'ai encore des problème de démarreur, fin juillet, je lui ai retourné la voiture, mais sans parler du montant exorbitant de la facture. Il a diagnostiqué un problème du câble de relais qu'il a changé, mais le problème après deux mois reste entier la voiture démarre quand elle veut et c'est toujours dû au câble. Donc, à ce stade, j'ai envie de déposer une plainte pour escroquerie et me faire rembourser.

En tout les cas, je n'ai pas envie de lui ramener une seconde fois la voiture parce que je n'ai aucune confiance et mais j'ai bien envie de réclamer un remboursement en faisant un faire un devis chez d'autres garagistes. Merci pour vos conseils.

Par **Visiteur**, le **07/09/2016** à **19:34**

Bonsoir,

Votre solution... Faire appel à un expert, à vos frais (récupérables si par la suite le garagiste

est condamné aux dépens).

...puis intenter une action en référé auprès du tribunal de proximité (affaire - de 4 000 €).

Par **sarah70**, le **07/09/2016** à **19:44**

Bonsoir,

Merci, pour votre prompt réponse, je n'ai donc pas besoin de déposer une plainte en gendarmerie?

Bien à vous

Par **BrunoDeprais**, le **07/09/2016** à **21:39**

Bonsoir

La gendarmerie s'occupe du pénal et non du civil.

L'escroquerie relève du pénal, mais il faut la prouver.

Les garagistes entre eux ne se font pas de cadeaux.

Il y a différents prix de pièces et différentes qualités aussi.

Le problème de SAV sur démarreur changé est assez fréquent. Il y a des séries complètement pourries et les fournisseurs le savent en fonction des retours.

Maintenant votre garagiste a quand même une obligation de résultat, et une garantie à vous apporter.

Mais si ça fait plus d'un an.....

Mais il vous a posé un second diagnostic pour se dédouaner du premier, et comme ça ne fait que deux mois, vous pouvez lui réclamer des explications.